

Image not found or type unknown



## quelle sanction pourra mise en place

Par **bergeon**, le **27/01/2011** à **21:39**

Bonjour,

Un employé qui est connecté continuellement sur son lieu de travail sur internet et sur son téléphone portable à envoyer des messages, peut elle être sanctionnée et comment ?

Merci pour votre réponse

lea

Par **miyako**, le **27/01/2011** à **21:45**

bonsoir,

avez vous une charte informatique et un règlement intérieur ?

L'abus d'internet et du téléphone portable sur son lieu de travail peut être sanctionné jusqu'au licenciement.

Amicalement vôtre

suji KENZO